

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 05 JUIN 2018

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11

- présents 08

- votants 09

L'an deux mil dix-huit

le cinq juin à 19 heures

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni

en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence

de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 28 Mai 2018

Présents : Mrs Laurent GESBERT, Jean-Paul ROUSSEL, Olivier FORESTIER, Nicolas LEMERCIER, Marc LANGLOIS, Elie CAILLET, Mesdames Valérie VINCELET, Sabine BIGOT.

Absent excusé : M. Arnaud VENET (pouvoir donné à M. Laurent GESBERT)

Absentes : Mesdames Angélique DELAHAYE, Marie CHARPENTIER

Secrétaire de séance : Sabine BIGOT

Constatant que le quorum est réuni avec 8 membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Actualisation de l'offre de prêt émise par le Crédit Agricole Brie Picardie, nécessaire au financement du programme de renforcement des réseaux (phase 3), rue d'En Haut, rue Le Hébaïn, rue de Dompierre et Hameau de Domélien. Délibération n° 2018-018 (Annule et remplace la délibération n° 2018-013).	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Examen de la proposition financière complémentaire concernant le raccordement au Très Haut Débit rue de Perennes à Abbémont. Délibération n° 2018-019	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art.L.2122-22 du CGCT).	3
Objet : N°ordre de séance : 4.	Communication du Maire :	3
Objet : N°ordre de séance : 5.	Questions diverses	3

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Actualisation de l'offre de prêt émise par le Crédit Agricole Brie Picardie, nécessaire au financement du programme de renforcement des réseaux (phase 3), rue d'En Haut, rue Le Hébaïn, rue de Dompierre et Hameau de Domélien. Délibération n° 2018-018 (Annule et remplace la délibération n° 2018-013).

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3

- Vu le Compte Administratif 2017

- Vu l'élaboration du Budget Primitif 2018

- Considérant que la commune a décidé la réalisation du projet relatif au renforcement et mise en souterrain des réseaux BT – EP – FT rues d'En Haut, le Hébaïn, de Dompierre et Hameau de Domélien et l'achat d'un local technique à la société Servitec dont le montant total TTC s'élève à **538 078.36 €**.

Monsieur le maire propose de retenir le plan de financement suivant :

- Subventions	128 078.36 €
- Ressources propres	410 000.00 €

Emprunts envisagés :

- à court terme	19 000.00 €
- à moyen terme	410 000.00 €
soit un total de	429 000.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des conseillers, la Commune de Royaucourt :

décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment ;

- un prêt moyen terme d'un montant de 410 000 euros sur une durée de 20ans, en échéances annuelles, au taux fixe de 1.99 %

S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue le 20 Juillet 2018 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 20 Octobre 2018, ce qui fait apparaître un taux de 1.83 %. Toutes les autres échéances seront fixées au 20 Octobre de chaque année jusqu'à l'échéance finale.

Les frais de dossier sont de 800 euros.

La commune décide de solliciter également :

- un prêt court terme en attente du reversement de la TVA aux conditions ci-dessous :

Montant : 19 000 euros

Durée : 24 mois

Taux : variable indexé sur euribor 3 mois augmenté d'une marge de 0.95 % étant convenu que si l'index euribor est inférieur à zéro, il sera réputé égal à zéro .

Périodicité d'amortissement : paiement des intérêts trimestriels, remboursement du capital in fine

Frais de dossier : 150 euros

- **Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,**
- **Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.**
- **Confère toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui sont insérées.**

Objet : N°ordre de séance : 2. Examen de la proposition financière complémentaire concernant le raccordement au Très Haut Débit rue de Perennes à Abbémont. Délibération n° 2018-019

Le SMOTHD nous informe du coût de la prestation complémentaire concernant les travaux de génie civil qui seraient à réaliser en lieu et place d'installation de poteaux bois, pour le déploiement des prises isolées rue de Perennes à Abbémont.

Cette prestation en génie civil est la suivante :

- Tranchée traditionnelle sous chaussée (charge 0.80 m) sur une longueur de 15 ml
- Tranchée traditionnelle sous accotement (charge 0.60 m) sur une longueur de 625 ml
- Pose de 2 chambres télécom L2T avec tampons 250KN
- Pose d'un fourreau PEHD 33/40 sur une longueur de 640 ml

Le coût de cette prestation est de 40 980.00 € HT

Pour le même parcours avec la pose de 43 poteaux bois, la prestation s'élève à 35 440.00 € HT

La quote-part revenant à la charge de la commune est de 5 540.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 voix contre et 6 voix pour :

- **Accepte** de prendre en charge la quote-part d'un montant de 5 540.00 € HT concernant la prestation de génie civil qui sera réalisée en lieu et place d'installation de poteaux bois, pour le déploiement des prises isolées rue de Perennes à Abbémont.

- **Décide** de solliciter la participation financière de la Communauté de Communes du Plateau Picard, cette prestation de génie civil étant réalisée sur des voies communautaires.

Objet : N° ordre de séance : 3. Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art.L.2122-22 du CGCT).

Présentation de différentes dépenses, à savoir :

- SICAE : 1 266.79 € - 514.87 € - 427.24 € - 223.98 € - 2 340.18 € (Abonnement et consommation)
- ELAN CITE : 1 680.00 € (Remplacement radar pédagogique suite au sinistre – remboursé intégralement par l'assurance)
- CREDIT AGRICOLE : 3 579.82 € - 2 566.74 € (Remboursement d'emprunt)

Objet : N° ordre de séance : 4. Communication du Maire :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil :

- Avoir sollicité la société AGM pour réaliser une infographie pour la cabine téléphonique dans le cadre du projet de boîte aux livres, Mr Floury réalisera l'aménagement intérieur,
- Un Concert aura lieu à la Chapelle de Domélien à l'occasion des journées du patrimoine le 17 septembre accompagné d'un buffet local,
- Les festivités du 14 juillet débiteront le 13 au soir avec le traditionnel défilé des lampions et le feu d'artifice, le 14 un repas sera organisé (Poêlée créole/Punch – structures gonflables) après le dépôt de la gerbe de fleurs à la stèle,
- La famille Falampin a déposé un recours au tribunal administratif contre le Plan Local d'Urbanisme, l'assurance de la commune prend en charge l'intégralité des dépenses, un avocat a été mandaté pour défendre les intérêts de la commune,
- Notre agent rencontre un problème d'entretien de l'accotement rue du Tour de Ville au niveau de la ferme Falampin, en effet, des dépôts réguliers de terre, gravats, paille empêchent notre agent de passer la tondeuse sans risquer d'endommager le matériel, nous procéderons de nouveau à l'arasement de cet accotement,
- La société Cirret mandatée par Orange a souhaité nous rencontrer dans le cadre d'un projet de déploiement d'une antenne pour la 4 G Orange, un RV est fixé au mercredi 13/06 au matin,
- Le gîte Clos de Royaucourt organise des soirées animées chaque mois, avec un tarif réduit pour les habitants du village, un panneau de signalisation sera mis en place prochainement à l'entrée du village,
- L'adjoint technique de la commune est en formation 4 jours pour passer son CACES 1, après avoir obtenu l'an passé le CACES 3, il est très important de contribuer à la formation des agents de la collectivité,
- Des travaux de conformité de la salle des fêtes ont été réalisés par l'entreprise GALLARD afin de mettre aux normes le tableau électrique pour que le public ne puisse plus avoir accès à ce tableau, la pose d'une prise internet ainsi que la mise au norme du téléphone d'urgence.

Objet : N° ordre de séance : 5. Questions diverses

NEANT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

Le Maire,
Laurent GESBERT